

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/72

QUESTION N°3

**OBJET : ADMINISTRATION GÉNÉRALE / RENOUELEMENT DE LA DESIGNATION
DES REPRESENTANTS APPELES A SIEGER A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE
CONCERNANT LA SOCIETE CYDEC**

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Christophe BATAIS a donné procuration à Annie METAY
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

N°D2022/72 – ADMINISTRATION GENERALE / Renouvellement de la désignation des représentants appelés à siéger à la commission de suivi de site concernant la société CYDEC à Saint Ouen l'Aumône

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°lc-17-065 en date du 13 novembre 2017 portant création d'une commission de suivi de site dans le cadre du fonctionnement de la société Compagnie Générale de Cergy Pontoise,

Considérant la nécessité à la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant représentant la Commune de Pierrelaye dans cette commission,

Considérant que les 2 représentants de la précédente mandature connaissent le sujet et ont émis le souhait de poursuivre le suivi de ce dossier ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **DECIDER** de procéder à la désignation des représentants par un vote à mains levées.
- ✓ **DESIGNER** comme représentante titulaire : Mme Isabelle CHOCHON-LAMBERT et M. Dominique MORIN comme suppléant.

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2022**

Publié le : 08/12/2022
Transmis en Préfecture le : 09/12/2022
Exécutoire le : 09/12/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

